

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 8 avril 2024 :

- Règlement 846 établissant un programme de subvention à la plantation d'arbres en rives des lacs

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 846 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 9 AVRIL 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière